



AUTORISATION D'OCCUPATION DE TERRE PLEIN

INFORMATIONS USAGER - BATEAU

Etes-vous en contrat annuel au port ? Oui Non

Nom et prénom _____

Téléphone (portable si possible) _____

E-mail _____

Adresse de facturation _____

Code postale – ville : _____

Nom du navire + Q.M. _____ Type _____

Longueur _____ Largeur _____ Poids _____ Tirant d'eau _____ Hauteur du mât _____

ARRIVEE DU BATEAU SUR LE TERRE PLEIN

Date d'arrivée _____

Mode de calage :

Location de bers : 1 ber (2 chandelles) 2 bers 3 bers

Location Etai : 1 étai 2 étais 3 étais

Je m'engage à enlever mon bateau du terre plein à la date du : _____

Pour mise à l'eau départ sur remorque entrée en chantier

- Je m'engage à respecter les délais fixés par le port pour libérer le terre plein. En cas d'absence, et sans nouvelle de ma part, si le délai est expiré, j'autorise le port à procéder au déplacement de mon navire vers un autre emplacement sur le terre plein, ou à sa remise à l'eau.
- Je déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur.
- Je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement ci-après.
- Je m'engage à rendre le terre plein en état de propreté, en nettoyant et débarrassant tous déchets, et contenants utilisés, même vides.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

DEPART DU BATEAU DU TERRE PLEIN

Date de départ _____

Nettoyage du terre-plein main d'œuvre (temps : / nombre agent(s) :)

- Je m'engage à respecter les délais fixés par le port pour libérer le terre plein. En cas d'absence, et sans nouvelle de ma part, si le délai est expiré, j'autorise le port à procéder au déplacement de mon navire vers un autre emplacement sur le terre plein, ou à sa remise à l'eau.
- Je déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur.
- Je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement ci-après.
- Je m'engage à rendre le terre plein en état de propreté, en nettoyant et débarrassant tous déchets, et contenants utilisés, même vides.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

OBSERVATIONS

(Intervention du port, déplacement suite à départ tardif...)

TARIFICATION DES SERVICES DU PORT.

La base de la tarification est la longueur Hors Tout y compris les appareils fixes : Balcons, échelles, moteur hors-bord, etc. Pour les occupations de terre-plein, le tarif indiqué est pour un m² par mois. La surface facturée est l'emprise réelle du chantier, elle est donc généralement supérieure à la surface du bateau seul (bers, étais, étalement du chantier, etc.)

Le minimum de perception est de un mois. Le terre-plein est gratuit pour les contrats annuels en juillet et août.

Les factures émises sont payables à 30 jours.

CALAGE SUR TERRE-PLEIN

Les opérations de transport du quai vers les terre-pleins, opérations de calage sur terre plein sont facturées au tarif horaire. Le port ne fournit pas les cales. Suivant disponibilité, le port peut louer des bers et étais. Les plaisanciers sont encouragés à disposer de leurs propre béquilles, bers et étais.

OCCUPATION DE TERRE PLEIN

Lors de la mise sur le terre plein, le propriétaire s'engage à remettre son bateau à l'eau avant la date mentionnée au recto, dans un souci de gestion et d'optimisation du terre plein. En cas de non-respect de cette date, les agents du port pourront déplacer le bateau à un autre emplacement ou procéder à sa remise à l'eau, aux frais, risques et périls du propriétaire.

Le tarif d'occupation du terre plein pour une durée de plus de 36 mois consécutifs est différent du tarif d'occupation inférieure ou égale à 36 mois. En cas de changement de propriétaire, le temps d'occupation repart de zéro.

Le propriétaire s'engage à rendre le terre plein en état de propreté, en nettoyant et débarrassant tous déchets, et contenants utilisés, même vides. En cas de non-respect, le temps passé par les agents portuaires à nettoyer le terre plein sera facturé.

Le bénéficiaire est responsable de la manœuvre. Il reconnaît prendre à sa charge exclusive toutes avaries, pertes ou dommages de quelque nature qu'ils soient, subis tant par les personnes, navires, matériels ou installations survenus à l'occasion de l'exécution de la prestation demandée. Il assumera également la responsabilité pour les réclamations de toute nature qui pourraient être faites par des tiers contre moi-même et/ou contre la municipalité pour des avaries, pertes et dommages de toute nature subis à l'occasion de l'exécution de la prestation demandée et déclare renoncer à toute action récursoire contre la municipalité. La municipalité répondra toutefois de sa faute lourde.